

ASSOCIATIONS 2008. Rupture ou Réforme ?

**<<La morale et l'intelligence d'un peuple démocratique ne courraient pas de moindres dangers que son négoce et son industrie si le gouvernement venait y prendre partout la place des associations >>
Alexis de Tocqueville. 1835.**

+++

Le contenu matériel, social et politique de la réalité connue sous le vocable d'ASSOCIATION en 1975 a volé en éclat. L'extraordinaire prolifération associative des trente dernières années débouche sur un changement de nature politique.

CONTENU MATERIEL

Il n'y a plus ni Monde ni Peuple associatif. Trois, mondes, trois peuples associatifs coexistent désormais qui n'ont en commun que la loi de 1901. Un patronat sur fonds publics ou activités marchandes : 4% des associations, soit 40.000 employeurs. Un salariat associatif : 1,6 millions feuilles de paie pour 1 million d'équivalent temps plein. Un peuple du bénévolat : 8 à 12 millions de citoyens. Ces trois peuples habitent deux planètes séparées : celle des « Grandes surfaces » avec en moyenne 50 salariés et un budget de 7 millions d'euros ; celle des « Gagne petit » soit 80 % des associations avec un budget moyen de 7500 euros, et pas de salarié du tout.

Les moyens financiers notamment publics en cause sont à la fois considérables, mal connus et non coordonnés. L'INSEE refuse d'établir une comptabilité nationale et seuls deux chercheurs : Viviane Tchernogog et Philippe Kaminski tentent depuis quinze ans d'approcher des ordres de grandeurs. La dépense associative « approcherait » 60 milliards d'euros en 2006 mais sans comptabiliser l'enseignement scolaire privé qui pèse à lui seul 11 milliards ! Et cette évaluation qui s'en tient au seul fonctionnement de l'outil associatif, ne compte pas des blocs entiers de fonds publics et privés transitant sous pavillon de 1901. Manquent ainsi l'indemnisation des ASSEDIC, la formation professionnelle, les retraites complémentaires, le 1% logement etc. soit de 8 à 10% du PIB, 150 à 180 milliards d'euros.

Autre facette de l'exception française, la France est le seul pays où le financement associatif soit majoritairement public: Etat 15%, Communes 15%, Départements 9 %, Sécurité Sociale 9 %, Régions 4%, Europe 2 %. Partout ailleurs dans l'OCDE, le financement associatif est d'abord affaire de Société Civile et de familles. En Angleterre la Charity commission recense en 2006 50 milliards de ressources privées pour 190.000 charities. Pour en revenir au chiffre, c'est le trou noir. Un exemple ? En 2006, selon le ministère des Finances, 35.000 associations auraient déclaré 25 milliards d'euros de chiffre d'affaires à la TVA . Qui en parle ?

CONTENU SOCIAL et POLITIQUE

Après trente ans d'explosion quantitative -15.000 associations déclarées par an en 1975, 70.000 depuis 1995 - l'association aidée cumule tous les inconvénients d'un tabou, d'un nœud gordien et d'une poudrière.

Les medias parlent à tue tête des « Associations » comme d'une entité politique comparable au Gouvernement, aux élus du Peuple, à la Société Civile mais moralement supérieure. L'« Association » c'est le Camp du Bien ! le Juste, le Beau, la Culture, l'Education Populaire, la Nature, la Solidarité, la Démocratie participative, bref le Ni publique ni privée, cette institution échappe à toute critique qu'elle soit marxiste ou libérale : elle est moralement auto nettoyante. Emettre le moindre doute, suggérer le moindre tri, proposer la moindre évaluation, relèverait de l'Ultralibéralisme liberticide et anglo saxon. En France, le Bien se présume.
TABOU !

Tel est le cheminement idéologique emprunté par les « Pouvoirs » les plus divers pour transformer la plus Tocquevillienne des libertés désintéressées en courroie de transmission pour souplesses budgétaires et fiscales. Tous s'y sont mis : Gauche et Droite, Paris et Province, Syndicats et Patronat, corporations et petit commerce, recherche publique et privée, hôpitaux et cliniques, ruraux et écolos. Du coup, tout le monde se tient par la barbichette ! **NŒUD GORDIEN !**

Une lutte des classes d'un nouveau genre se déploie sous le manteau. D'un côté, voici le monde du salariat associatif, mal payé, précaire, fragile, monde de temps partiel et d'intermittents , féminisé à plus de 70 %, fortement mono parental. Bourdieu parlait de Gauche d'en Bas, de supplétifs pour classes moyennes

protégées (Les trois fonctions publiques nationale, sociale et territoriale, soit 6 millions d'emplois à vie) emmenées par la Gauche d'en Haut des Grands corps et des médias, le corporatisme nourrissant l'Etatisme
¹ . La plus grosse association en France ? l'AFPA avec ses 12.000 formateurs professionnels agents publics !

Lui faisant face, voici le monde familial du don et du bénévolat, entre 8 et 12 millions d'individus selon les critères de tri. L'engagement y croît à due proportion du niveau de diplôme et de revenu, du mariage et du nombre d'enfants, enfin de la pratique religieuse. Famille et Association ont pour régions de tradition la Bretagne catholique, le Nord socialo catholique, l'Alsace Moselle concordataire, la Franche Comté libertaire des fruitières et des Lip, enfin Rhone-Alpes. Un monde plutôt provincial, plutôt secteur privé, plutôt familial où l'engagement collectif prime l'individualisme, où la transmission prime la consommation. On devine le choc « culturel » lorsque la corruption associative frappe jusqu'aux ministres : l'Africain Nucci, le Sportif Tapie, l'Handicapé Gillibert ... lorsque l'AFER, Don Quichotte ou l'Arche de Zoé succèdent à l'ARC sans oublier l'UIMM. **POUDRIERE !**

Au cœur de l'exception française, voici la professionnalisation du collectif et le refus buté de toute procédure assurant la séparation des pouvoirs et des intérêts, voici la préférence pour la confusion des genres et des fonctions. La facture politique ? Des partis sans militants, des partenaires sociaux sans troupes, des syndicats sans salariés du privé, des églises officielles sans fidèles, de grandes associations sans bénévoles, une société civile à la Potemkine. Les élections locales de 2008 ne seront que l'illustration de cette rupture d'un troisième type.

La REFORME , COMMENT ?

Comblent d'abord un triple déficit de connaissance de cohérence et de gouvernance.

L'Insee doit compter la dépense nationale associative, puis trier entre associations selon leur taille, le volume, l'origine et la nature de leurs ressources, la prédominance du bénévolat ou du salariat.

Le Président de la République doit créer l'instance de cohérence interministérielle qui manque tant. La Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique avec sa procédure d'enveloppe budgétaire et ses actions concertées offre depuis 1958 un exemple réussi.

Le Parlement doit s'inspirer du Charity Act britannique de 2006 pour engager la Réforme. Selon cet Act, 190.000 Charities enregistrées sont soumises au contrôle annuel de 500 agents qui peuvent retirer l'agrément fiscal et publier le nom des dirigeants indélicats.

Le Conseil d'Etat doit confirmer son avis de 2001 sur l'intangibilité du principe de gratuité et proposer un statut pour « employeur associatif ». L'exemple britannique, doit là encore nous inspirer, qu'il s'agisse de doter la Cour des Comptes d'une « chambre des associations » ou de créer un organisme extérieur à la Cour. Il n'est plus acceptable que pour des raisons inexplicables au commun des mortels, la Cour des Comptes refuse de contrôler 25.000 organismes dits de « Sécurité Sociale » dont certains peuvent mobiliser plus de 1200 salariés et 120 millions dépenses sociales. Et si la réforme ne peut passer par la Cour des Comptes, alors que le Parlement se dote d'un corps d'auditeurs à l'instar des grandes démocraties.

Il s'agit d'affirmer que l'intérêt général ne se présume pas plus que le désintéressement.

Les financeurs et prescripteurs publics comme privés (particuliers, élus, fonctionnaires, entreprises, notaires, partenaires sociaux, églises etc..) doivent pouvoir réserver leur soutien moral et financier à des associations dignes de ce beau nom parce que certifiées par des organismes indépendants comme l'AFNOR qui vient d'établir un label de gouvernance responsable des associations et fondation ;

Ce label pourra servir de base à une loi débouchant sur une norme européenne que proposerait la France à l'occasion de sa présidence au second semestre 2008.

L'élite du mouvement associatif pourrait alors faire la preuve d'une représentativité, une transparence et une gouvernance crédibles parce que certifiées par un tiers.

Le Conseil National de la Vie Associative créé en 1983 pourrait enfin compter plus de 10% de provinciaux et de bénévoles.

A la différence de ses prédécesseurs depuis trente ans, le nouveau président de la République n'est peut-être pas hostile à l'esprit de cette démarche si l'on en croit son discours lors du bi-centenaire de la Cour des Comptes le 5 novembre 2007.

¹¹ « Une société de défiance ». CEPREMAP. Yann Algan et Pierre Cahuc. Edition Rue d'Ulm Octobre 2007. Louis Chauvel. « Les classes moyennes à la dérive ».Seuil. Octobre 2006 et Catherine Bidou. «Essai sur les nouvelles classes moyennes ». PUF 1984.

<< Notre Etat a besoin d'une révolution intellectuelle et morale. La révolution intellectuelle pour moi c'est celle de la certification qui oblige à la transparence et la sincérité des comptes, et c'est celle de l'évaluation qui oblige chacun à se soucier des conséquences de ce qu'il décide et des résultats de ce qu'il entreprend. Je vous invite, Monsieur le Premier président, à engager une réflexion collective sur ce que pourraient être les pouvoirs, les moyens et l'organisation nécessaires pour que ce grand organisme d'audit public dont la France a besoin puisse voir le jour. Je souhaite que vous me fassiez part du résultat de vos réflexions dans un délai de trois mois >>.²

SOUS LE LABEL « GOUVERNANCE & CERTIFICATION »// AFNOR.³ : la Réforme.

Mis au point en janvier 2007 après douze années d'efforts⁴, ce label se distingue des autres formes de contrôle par son objet et plus encore par sa méthode et sa perspective normative.

L'OBJET

Au delà des comptes et de la gestion, ce qui est labellisé, c'est la conformité de l'action à la justification morale et sociale affichée, la réalité du rapport à l'idéal tel que revendiqué comme marque de distinction éthique.

Autre nouveauté par rapport au statu quo, la différence utile, le supplément d'âme, l'apport au tissu social, la défense et illustration de la Société Civile, le fameux « halo sociétal » selon Alain Lipietz et Patrick Viveret ne se présument pas. Ils vont devoir être prouvés sur place et sur pièce aux auditeurs dépêchés par un organisme extérieur. Le dit organisme doit s'interdire de participer si peu que ce soit à la mise en état de labellisation, ne fut-ce que gratuitement.

LA METHODE

La procédure repose sur le volontariat. Qu'il s'agisse de l'organisme labellisable ou de l'organisme labellisateur, la plus stricte des séparations des pouvoirs et des intérêts doit être publique et vérifiable. L'organisme labellisateur doit s'adjoindre un comité du label composé par cooptation d'experts indépendants, compétents, bénévoles, tenus à la confidentialité et qui doivent se déporter en début de procédure lorsqu'ils ont eu la moindre relation de travail même bénévole avec l'associations labellisable. Le coût final facturé sera d'autant plus faible que l'organisme demandeur se sera mieux préparé. C'est pourquoi il est souhaitable que l'AFNOR ne reste pas longtemps seul organisme de labellisation. Au bout de la démarche il est possible d'espérer une norme, française d'abord, européenne ensuite.

On l'aura compris, le label associatif n'est que le premier pas d'une longue marche vers la moralisation d'une dépense publique associative devenue folle. Nos prédécesseurs ont séparé l'Eglise de l'Etat, à nous de séparer l'Association des caisses publiques, des urnes et du marché. Laïcisons la Laïcité. Le chantier s'ouvre en ce début 2008. Les premiers labels AFAQ/AFNOR ont été attribués le 10 janvier. Le Président de la commission des affaires Sociales de l'Assemblée Nationale, Pierre Méhaignerie vient de confier à Pierre Morange, député maire de Chambourcy, une mission d'étude sur la gouvernance et le financement des structures associatives. La mission déposera son rapport en septembre. A cette date la France assurera la présidence de l'Union Européenne. La question associative ne pourra plus être éludée.

PP Kaltenbach président de « Gouvernance et Certification ».

² Nicolas Sarkozy Président de la République. Bicentenaire de la Cour de Comptes le 5 Novembre 2007

NB : Le Premier Président de la Cour des Comptes, Philippe Seguin, a préfacé le livre « Associations lucratives sans but » Denoël. Novembre 1995.

³ www.afaq.org/web/afaqinstit.nsf/volfr/serlabgouv1

⁴ La première réunion publique a eu lieu dans les caves du Palais de le Femme de l'Armée du Salut le 21 octobre 1995.